



PREAVIS MUNICIPAL No 21 – 06

Sainte-Croix, le 30 avril 2021
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Etude préliminaire liée à l'interface de la gare

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de demander un crédit de **CHF 107'000 TTC** destiné à financer les prestations de l'étude préliminaire pour l'interface de la gare de Sainte-Croix.

Préambule

La Municipalité souhaite encourager les usagers à diminuer leur impact environnemental dû à l'usage de la voiture en favorisant l'utilisation des transports publics. Une des mesures consiste à réaménager la place de la gare de Sainte-Croix afin de la rendre plus performante et plus attractive.

La compagnie de transport TRAVYS effectue actuellement des travaux importants sur le site de la gare qui devraient se terminer à la fin de l'année 2021. Ils consistent en la modernisation des installations ferroviaires et de sécurité, la construction d'une nouvelle halle ferroviaire ainsi que la mise en conformité des quais selon la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand).

Par le décret du 3 juillet 2019 sur la stratégie cantonale des interfaces de transport de voyageurs, l'Etat de Vaud s'est engagé à soutenir financièrement et techniquement les communes dans le développement d'interfaces de transports régionaux.

En tenant compte des différents points cités ci-dessus, la Municipalité a jugé opportun de démarrer l'étude préliminaire qui doit permettre d'initier un aménagement de l'interface dont le principe d'exploitation valorise tant l'ensemble des modes de transports identifiés que l'espace public communal.

Développement d'un projet d'interface

Le document cadre, établi par la Direction générale de la mobilité et des routes (ci-après : DGMR), indique les trois étapes de développement d'un projet d'interface.

1. Etude préliminaire et avant-projet sommaire (objet du présent préavis)
2. Etude de projet, phases SIA 31 à 41 → avant-projet, projet d'ouvrage et demande d'autorisation
3. Réalisation de l'aménagement, phases SIA 51 à 53

De manière générale, le taux de subvention par le canton est de 45 à 50 % des coûts des études et de construction des aménagements éligibles.

Aménagements éligibles	Taux de subvention
Aménagements pour les bus régionaux	
<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt de bus et son équipement (quais, abris, trottoirs d'accès piétons aux arrêts bus) • Voirie destinée à l'accès et à l'arrêt des bus, y compris les aménagements routiers jugés nécessaires au bon fonctionnement de l'accès des bus (ex : intervention sur un carrefour, voie d'insertion des bus, etc.) • Accès à l'infrastructure ferroviaire qui n'est pas prise en charge dans le financement de cette infrastructure³ <ul style="list-style-type: none"> ✓ Cheminement piéton reliant les arrêts bus régionaux et la gare/halte ferroviaire ✓ Ouvrage spécifique en lien avec les flux piétons entre les lignes TP régionales (passage inférieur ou supérieur, escalier, rampe) • Équipement destiné à la sécurité et à l'orientation des voyageurs régionaux dans l'interface (signalétique, éclairage public, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • 50% des coûts des études • 50% des coûts de construction
Parkings d'échange pour automobiles et deux-roues motorisés (P+R)	
<ul style="list-style-type: none"> • Parking proprement dit (places de stationnement et voies de circulation internes). Les places courte durée ne sont pas incluses dans cette catégorie • Cheminement piéton interne et jusqu'aux arrêts de TP auxquels il est connecté • Équipement nécessaire à l'exploitation du parking (distributeur de ticket, barrières, etc.), y compris le pré-aménagement pour d'éventuelles bornes de recharge de voitures électriques. 	<ul style="list-style-type: none"> • 50% des coûts des études • 50% des coûts de construction et d'exploitation non couverts par les recettes
Parkings d'échange pour vélos (B+R)	
<ul style="list-style-type: none"> • Places de stationnement pour vélos (aménagement simple ou vélostation) • Cheminement piéton jusqu'aux arrêts de TP auxquels le parking est connecté • Équipement nécessaire à l'exploitation du parking et à la sécurisation des places (arceaux, couvert, etc.), y compris le pré-aménagement pour d'éventuelles bornes de recharge de vélos électriques. 	<ul style="list-style-type: none"> • 45% des coûts des études • 45% des coûts de construction

La Municipalité a fait parvenir au Canton le 18 juillet 2019 une demande de subvention pour l'étape portant sur l'étude préliminaire. Cette requête a été accueillie favorablement par le Canton le 31 octobre 2019, au titre de l'action cantonale en faveur du développement des interfaces de transports de voyageurs.

Description du préavis

L'étude préliminaire a pour but l'élaboration d'un plan d'aménagement de l'interface et les principes d'exploitation à mettre en œuvre pour assurer son bon fonctionnement.

Elle devra proposer un aménagement de l'interface en précisant les éventuelles emprises, les principaux impacts environnementaux, patrimoniaux, physiques et techniques ainsi qu'un chiffrage du projet.

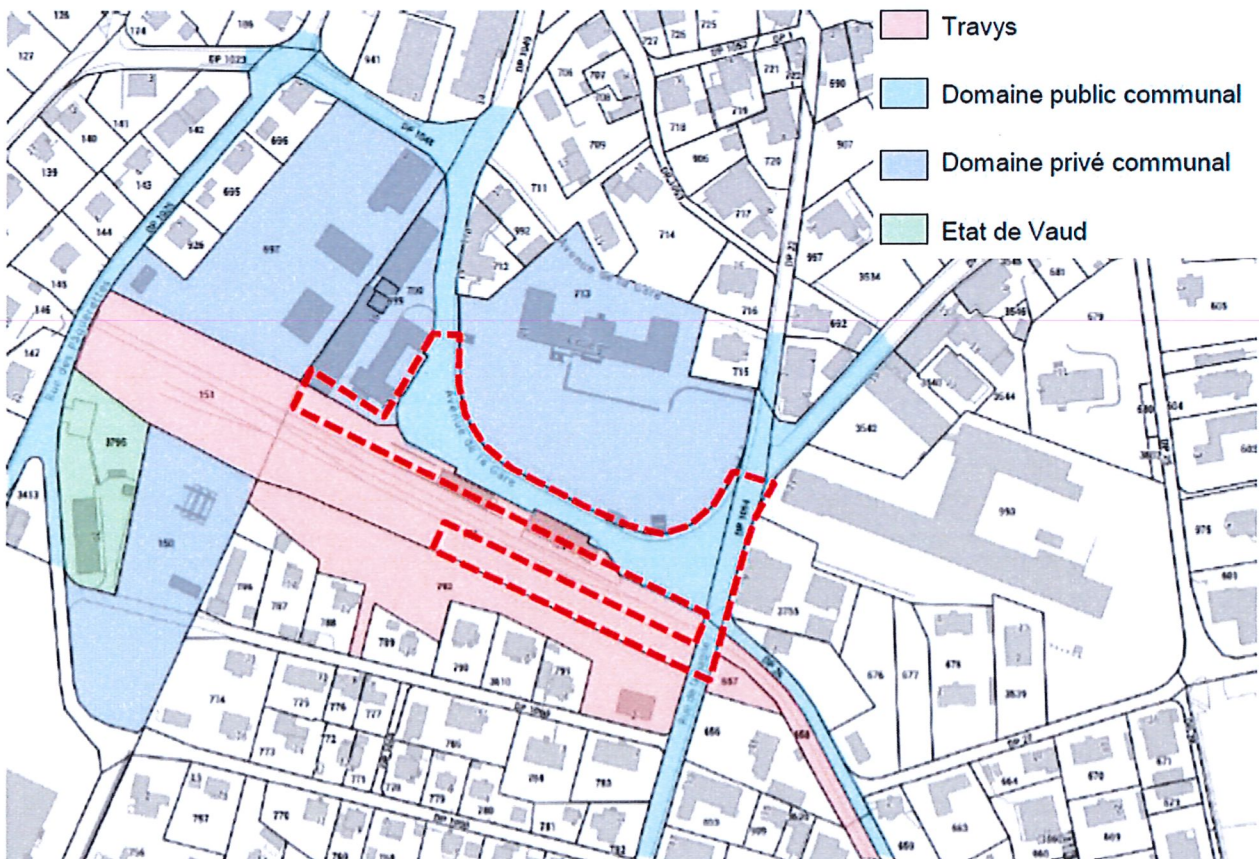
Elle se déroulera en 4 étapes :

1. Diagnostic : identification des dysfonctionnements, des besoins (fonctions et dimensionnement de ceux-ci) et des contraintes de l'interface.
2. Concept : établissement d'un concept d'organisation de l'interface après examen de variantes d'implantation des fonctions de l'interface.

3. Plan d'avant-projet : pour le concept retenu, établissement du plan d'avant-projet sommaire de l'aménagement de l'interface définissant l'implantation, le dimensionnement de l'interface routière ainsi que le traitement des différents modes de déplacements qui l'utilisent.
4. Chiffrage du projet à +/- 30 %.

Périmètre de l'étude

Le secteur d'intervention (trait-tillé rouge) est le périmètre potentiel dans lequel devrait s'inscrire l'interface. Il se situe à cheval sur le domaine public communal et le bien-fonds appartenant à TRAVYS.



Organisation

L'organisation du mandat sera axée par la création d'un groupe décisionnel (ci-après : GD) et d'un groupe technique (ci-après : GT).

Le GD valide les principales options du projet, prend les décisions stratégiques et, d'une manière générale, veille au bon déroulement du processus.

Constitution du GD :

- Etat de Vaud - DGMR, Mme Leila Slama-Lambelet, Responsable du domaine réseau routier et espaces publics
- Travys, M. Daniel Reymond, Directeur
- Commune de Sainte-Croix, M. Lionel-Numa Pesenti, Municipal en charge de l'Urbanisme

Le GT est l'organe opérationnel qui suit les mandataires et coordonne les différentes étapes de la démarche. Il suit et coordonne la réflexion, il évalue les propositions et prépare les éléments à soumettre au GD pour validation.

Constitution du GT :

- Etat de Vaud - DGMR, Mme Mathilde Beaud et M. Dominique Matthey, Cheffe / Chef de projets
- Travys, M. Jean-Luc Lecoultre, Sous-Directeur et Chef du département Développement et production
- Commune de Sainte-Croix, M. Jean-François Gander, Chef du service de l'Urbanisme

Le pilotage technique et administratif de l'étude sera assuré par M. Dominique Matthey.

Détail des coûts de l'étude

Une demande d'offre, via un cahier des charges élaboré par la DGMR, a été sollicitée auprès du bureau d'urbanisme Team Plus. Ce bureau travaille sur la révision de notre plan général d'affectation, par conséquent, connaît notre urbanisation ainsi que les défis qui doivent nous permettre de renforcer et de rendre attrayante notre localité.

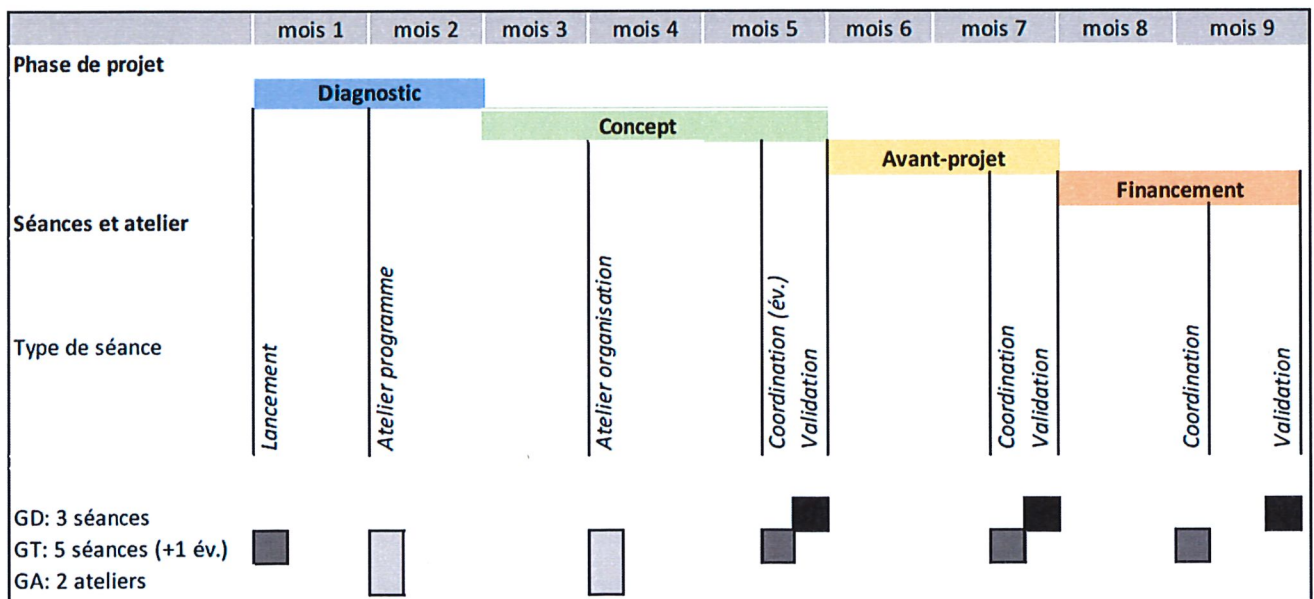
Ce bureau spécialisé de l'aménagement de l'espace public, du trafic et de la mobilité s'adjoindra les compétences d'un prestataire spécialisé dans le génie civil.

Prestations Team +, secteur territoire	CHF	42'800.00
Prestations Team +, secteur mobilité	CHF	44'350.00
Prestations BR +, Génie-Civil	CHF	10'100.00
Divers et imprévus ~10 % sur CHF 97'250.00	CHF	9'750.00
Total TTC	CHF	107'000.00

Subvention cantonale à hauteur de 50%, soit CHF 53'500.00

Planning

L'étude préliminaire liée à l'interface de la gare de Sainte-Croix est prévue sur une durée de 9 mois.



CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e :

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser l'étude préliminaire liée à l'interface de la gare de Sainte-Croix;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **CHF 107'000.00**. Le compte 9170.21.06 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement, après déduction de la subvention cantonale, par le compte 300.3311 sur une période maximale de 5 ans, la première fois au budget 2022.

L'influence sur le budget pour la partie à charge de la Commune de Chf 53'500.00 environ sera de l'ordre de CHF 11'500.00 la première année en tenant compte des intérêts (1.5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente CHF 11'185.00 avec une annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



C. ROTEN

Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Délégué municipal : M. Lionel-Numa Pesenti, Municipal